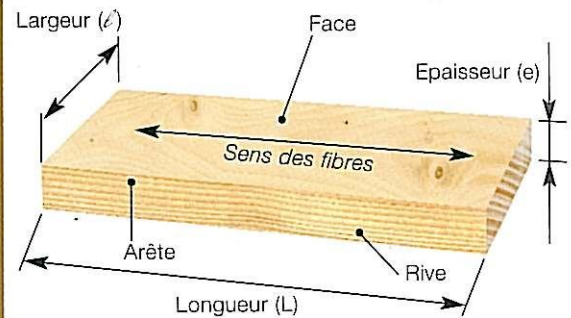


# Mesure des singularités

## Définition des termes



## Principe du classement des sciages

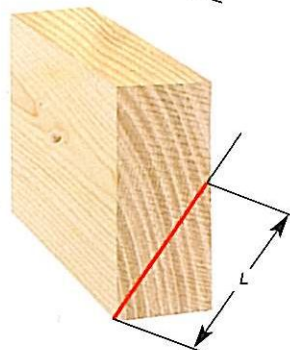
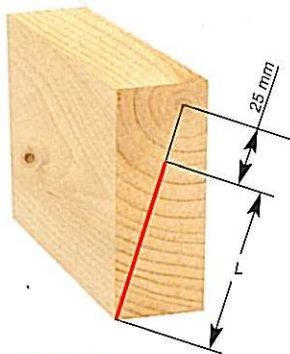
Le classement selon la résistance mécanique des bois sciés résineux s'impose pour les bois de construction. Les critères de classement visuel ont été déduits des vastes essais de résistance mécanique des bois sciés, réalisés par le FCBA dans les dimensions courantes.

Les scieries Sélection Vosges classent les bois de structure selon trois classes visuelles : ST-I, ST-II, ST-III. Celles-ci correspondent aux classes de résistances mécaniques européennes C-18, C-24, C-30. Les critères de classement concernent les différentes particularités ou singularités du bois.

Ce premier chapitre donne des indications sur le mode de mesure des singularités.

Un tableau indique les valeurs maximales pour chaque singularité par classe de résistance. Les singularités du bois proviennent de la structure de l'arbre, des altérations biologiques ou des singularités de débit.

La norme définit la méthode de mesure des singularités du bois.



$$\text{Largeur moyenne des cernes} = \frac{L}{\text{nombre de cernes}}$$

## Les singularités de structure

### ■ Mesure des cernes d'accroissement

Le cerne est la partie ligneuse produite par l'arbre au cours de l'accroissement d'une année. On distingue le bois de printemps (plus clair) du bois d'été (plus foncé). La juxtaposition des deux constitue l'accroissement annuel de l'arbre.

On mesure la largeur des cernes perpendiculairement à eux-mêmes.

On détermine la largeur moyenne des cernes par mesure de la largeur du plus grand nombre de cernes sur une droite tracée sur la section, puis en la divisant par le nombre de cernes présent sur l'axe de mesure.

Lors de la mesure des cernes, on ignore les 25 premiers millimètres autour de la moelle.

C-18

C-24

C-30